

Les épreuves se déroulent au **Domaine de la Bachasse**,  
5 chemin des Bottières - 69110 Sainte Foy-les-Lyon  
*Entrée Avenue de l'Aqueduc en face de la station service « TOTAL ».*

### ACCES

#### ▲ *En voiture :*

En venant du sud (Marseille) ou du Nord (Lyon) par l'autoroute A7  
Sortez à La Mulatière ou Oullins et suivez les indications Francheville.  
Stationnement sur le parking du parc de l'Yzeron, à côté d'Intermarché  
(boulevard Émile Zola à Oullins) situé à 200 m de l'entrée du parc ou 5 rue des  
Bottières (devant et derrière le château de la Bachasse).

#### *En bus TCL :*

Ligne n° 14 : Bellecour – Gorge de Loup - Arrêt " Les Bottières".

### PARCOURS DE LA COURSE



#### Légende :

- Départ, Arrivée : 55 m
- Grande boucle : 1352 m
- Petite boucle : 752 m

Organisé par :



# 27<sup>e</sup> CROSS de la BACHASSE



11  
NOV  
2018



Partenaires :



Organisateurs :



## DEROULEMENT DES COURSES



Départ – Arrivée = 55m

Petite boucle : 752m

Grande boucle : 1352m

| Heure de départ | Catégorie                              | Année de naissance | Distance | Parcours                    |
|-----------------|--|--------------------|----------|-----------------------------|
| 10h             | Cross non licencié F et M              | 2003 et Avant      | 4111 m   | 3 grandes boucles           |
| 10h30           | École d'athlétisme F                   | Après 2010         | 807 m    | 1 petite boucle             |
| 10h45           | École d'athlétisme M                   | Après 2010         | 807 m    | 1 petite boucle             |
| 11h             | Poussines                              | 08 - 09            | 1407 m   | 1 grande boucle             |
| 11h15           | Poussins                               | 08 - 09            | 1407 m   | 1 grande boucle             |
| 11h30           | Cross court licencié Esp à Mast F-et M | 99 et avant        | 4111m    | 3 grandes boucles           |
| 12h45           | Benjamines                             | 06 – 07            | 2159 m   | 1 petite et 1 grande boucle |
| 13h00           | Benjamins                              | 06 – 07            | 2159 m   | 1 petite et 1 grande boucle |
| 13h20           | Minimes F                              | 04 – 05            | 2311 m   | 3 petites boucles           |
| 13h40           | Minimes M                              | 04 – 05            | 2759 m   | 2 grandes boucles           |
| 13h40           | Cadettes                               | 02 – 03            | 2759 m   | 2 grandes boucles           |
| 14h00           | Cadets Juniors F                       | 02 – 03            | 4111 m   | 3 grandes boucles           |
| 14h00           |  | 00 – 01            | 4111 m   | 3 grandes boucles           |
| 14h30           | Juniors M                              | 00 – 01            | 5463 m   | 4 grandes boucles           |
| 14h30           |  | 80 – 99            | 5463 m   | 4 grandes boucles           |
| 14h30           | Espoirs et Seniors F                   | 79 et avant        | 5463 m   | 4 grandes boucles           |
| 14h30           | Masters F                              | 79 et avant        | 5463 m   | 4 grandes boucles           |
| 15h00           | Espoirs et seniors Masters M           | 80-99 79 et avant  | 8167 m   | 6 grandes boucles           |

## REGLEMENT

Épreuve avec LABEL REGIONAL inscrite au calendrier du " CHALLENGE DU RHONE DE CROSS 2018/2019".

- ⤴ Les courses se dérouleront selon les règles édictées par la FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME. Seul le juge-arbitre désigné par le Comité d'Athlétisme du Rhône sera habilité à recevoir les réclamations et à en juger. Ses décisions seront sans appel.
- ⤴ Le cross est ouvert à tous les licenciés FFA, (réglementation août 2018 sur site Cascol ou FFA.)
- ⤴ Une course pour tous est organisée pour les non licenciés, 5 euros sur place.
- ⤴ Le comité d'organisation se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugera utile pour le bon déroulement de cette manifestation.
- ⤴ Chaque club peut engager autant d'athlètes qu'il le souhaite. Un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre d'arrivants atteindra un multiple du nombre d'athlètes comptant au classement par équipe : 4 pour toutes les courses
- ⤴ Il est souhaitable que les clubs représentés participent au jury.
- ⤴ **Eveil Athlé... et Poussins** : classement par Équipe uniquement.
- ⤴ **Minimes né en 2001 (futurs cadets) jusqu'à Vétérans inscriptions en ligne :** [www.rhone.athle.com](http://www.rhone.athle.com) rubrique « **compétitions** » « **engagements** »

## SECURITE

- ⤴ La couverture médicale sera assurée par les secouristes SOS 69 présents pendant toute la durée des épreuves.
- ⤴ Le comité d'organisation dégage sa responsabilité en cas de vol.

## CLASSEMENT ET RESULTATS

- ⤴ La remise des récompenses s'effectuera environ une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent de chaque course. Les résultats seront affichés à l'issue de chaque podium.
- ⤴ Médailles et lots divers seront attribués aux premiers de chaque catégorie.
- ⤴ Une coupe sera décernée à la première équipe de chaque catégorie.
- ⤴ Les résultats complets seront disponibles sur le site internet de la FFA- [www.athle.com](http://www.athle.com)

## DOSSARDS

- ⤴ La remise des dossards et les inscriptions auront lieu le jour de la course sur le site de la Bachasse. 1 enveloppe par club sera remise au responsable.
- ⤴ Chaque concurrent devra obligatoirement mettre son dossard sur la poitrine. **ATTENTION :** **prévoyez vos épingles car aucune ne sera remise le jour de la course.**

## **ASSURANCES**

- ⤴ Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie d'assurance MACIF et de la FFA Écureuil Assurances IARD SA.
- ⤴ Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, d'être en possession d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (pour la course pour tous), de moins d'1 an.**